

# L'expérience de la cogestion

Le lycée expérimental de Saint-Nazaire, une alternative dans le système public de l'Éducation nationale, cherche à articuler l'exercice du pouvoir avec la construction des savoirs. Paroles croisées des acteurs de l'établissement.

**Mikaël Schleret**, membre de l'équipe éducative, et **Nathan, Pauline, Chanaé et Clélia**, élèves du lycée expérimental de Saint-Nazaire.

**L**e lycée expérimental de Saint-Nazaire, qui vient d'entamer sa trente-sixième année scolaire, est un lycée public de formation générale. Il réunit 150 à 180 élèves et dix-neuf membres de l'équipe éducative. Quel est son fonctionnement ? Quels parcours ont amené élèves et membres de l'équipe, à l'intérieur et à l'extérieur, à arriver au lycée ? Quelles sont les raisons qui les ont fait venir ici ? Quelles sont les valeurs qui leur semblent importantes au sein du lycée ?

Sa particularité politique est expliquée dans le projet d'établissement, qui cadre le rôle attribué à chacun des membres : élèves et membres de l'équipe se doivent d'apprendre à cogérer le lieu, à la fois de formation et de vie, et à coconstruire les savoirs. Cogestion, collégialité, égalité de droits et libre choix sont les maîtres mots du projet d'établissement.

Son ancrage dans le système public est fortement revendiqué par l'équipe éducative. Cette expérience politique et pédagogique (expérimentation de structure, expérimentations au quotidien pouvant s'inscrire dans la constitution, travail collectif et autogéré d'une équipe d'enseignants, etc.) reste, avec celle du lycée autogéré de Paris, unique en Europe.

## ■ La place du non-jugement, l'égalité en actes entre les élèves et l'équipe éducative

Dans ce lycée, nous sommes tous à égalité des droits, ce qui nous permet d'avoir tous la même importance : encore faut-il la vouloir et se l'approprier. Cette égalité interdit aux concepts de hiérarchie et de supériorité d'exister. Par exemple, je n'ai jamais cherché à savoir l'âge qu'avaient les autres, car cela impliquait un classement et on n'en a pas

besoin. Cette égalité permet aussi de restreindre les actes de violence ou de provocation envers une autorité, car ici, tout le monde peut se permettre de reprendre l'autre sur son comportement.

**NATHAN**

Élève de 1<sup>re</sup> ES, première année

## ■ Les temps informels, la nature et la fonction des relations entre élèves, avec les membres de l'équipe éducative

Les temps informels sont une part constituante du lycée. La non-hiérarchie entre les différents membres de nos communautés permet un climat de joie et de bienveillance. Bien souvent, les élèves discutent avec un ou plusieurs membres de

## Cogestion, collégialité, égalité de droits et libre choix sont les maîtres mots du projet d'établissement.

l'équipe éducative autour d'un café bien chaud ou d'un bol de céréales. Les sujets de conversation peuvent être très variés : ils vont de simples anecdotes sur la vie de chacun à la politique, en passant par les potins du lycée. À la différence des lycées traditionnels, élèves et adultes se tutoient, s'appellent par leur prénom, et parfois se donnent même des surnoms affectifs. Paradoxalement, lorsqu'une personne de l'extérieur demande à parler avec un professeur, elle utilise son nom pour l'identifier, ce qui rend les élèves incapables de répondre à la demande sans passer par un autre membre de l'équipe éducative. À défaut d'amitié, il est certain que ces rapports dépassent de loin la simple cordialité. C'est lors de ces temps informels que les élèves apprennent à

connaître les adultes, et vice versa. Cette connaissance mutuelle permet à chacun de faire attention à l'autre et de travailler dans un climat de confiance.

**PAULINE**

Élève de 1<sup>re</sup> S, deuxième année

## ■ La pertinence des choix pédagogiques et politiques

Le lycée expérimental permet une manière alternative d'apprendre, qui résulte de choix éminemment politiques. Ces derniers m'apparaissent comme à la fois cohérents vis-à-vis des valeurs et des convictions que porte le lycée, et pertinents concernant le processus d'acquisition de savoirs en général.

La non-hiérarchisation des savoirs induit un apprentissage pas plus légitime, utile, noble, prestigieux ou intéressant qu'un autre. Cela met notamment fin à la séparation, voire à l'opposition entre le travail manuel ou physique et le travail intellectuel. L'intérêt de l'élève et la cohérence de ses apprentissages vis-à-vis de son projet priment. Le baccalauréat n'est qu'un projet parmi d'autres, pas plus formateur qu'un autre.

L'inter ou transdisciplinarité qui est recherchée au lycée permet un nouveau découpage des savoirs, qui nous semble plus sensé que celui par matière. Ainsi, c'est pour nous l'angle d'approche qui constitue la variable déterminante à l'étude de l'objet. Les élèves sont familiers des liens à ériger entre disciplines pour rendre compte de la complexité d'un sujet, et utilisent une multitude d'approches spontanément plutôt que de s'épuiser dans un apprentissage morcelé et parcellaire.

L'autonomie et la responsabilité de l'élève vis-à-vis de sa formation sont centrales. Il reçoit au lycée un cadre et de l'aide s'il la demande, mais aucune contrainte coercitive n'est utilisée, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a aucune contrainte. Le libre choix entre les différentes pratiques permet à l'élève de construire son propre parcours et de ne pas s'en voir dépossédé par un emploi du temps type qui prédétermine sa semaine, son année. Le projet que se définit impérativement l'élève est évolutif et incarne l'aspect ■■■



## 4. L'école et la classe autrement

■ ■ ■ processuel de la formation, faite de tâtonnements, de remises en question et d'expérimentations, c'est-à-dire de sortie de sa zone de confort. Ce point entre en écho avec notre mode d'auto et de coévaluation par bilan. Nous rejetons la notation et lui préférons des bilans que nous nous partageons dans différents groupes.

La figure du professeur savant, spécialiste, sur une estrade, en monologue magistral face à une classe passive et consommatrice de savoirs tend à être évitée. Il s'agit de coconstruire le savoir au lycée, chacune est légitime d'apprendre à l'autre, adulte ou élève. Si les membres de l'équipe éducative se portent garants d'être une ressource fiable en savoir, ils n'en ont pas pour autant le monopole.

**CHANAÉ**

Élève de terminale ES, deuxième année

■ **L'importance de l'existence d'un établissement comme celui-ci dans le système public**

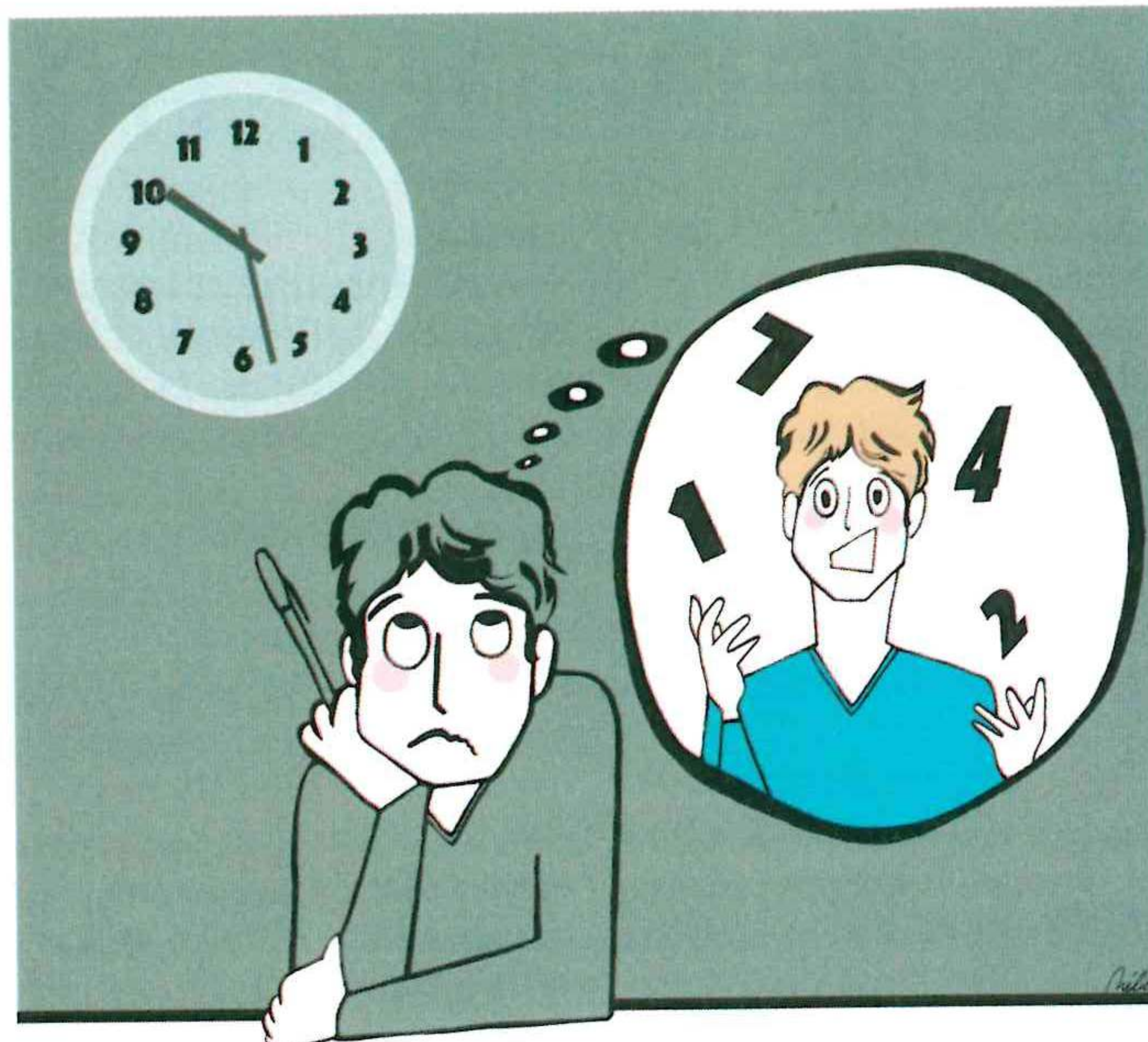
L'existence d'un lycée comme le nôtre est très importante pour l'accessibilité à l'éducation pour tous. Ce lycée permet à de nombreux adolescents de suivre une scolarité qui leur convient, que ce soit des personnes voulant reprendre leurs études ou même ceux auxquels le système pédagogique classique ne convient pas. C'est pour ça que l'existence d'un tel lycée est fondamentale, malgré les différences et difficultés : chaque adolescent a le droit de fréquenter un établissement qui lui convient et dans lequel il se sent bien.

**CLÉLIA**

Élève de détermination (2<sup>de</sup>), première année

■ **La nécessaire place de l'expérimentation de structure au sein du système public de l'Éducation nationale**

La particularité du lycée expérimental est de porter une réflexion et une pratique autour de l'articulation entre pouvoir et savoir. Pas d'autres statuts et fonctions que « membres de l'équipe éducative » et « élèves ». Ce sont bien des institutions régulatrices et porteuses de nos valeurs qui permettent la rencontre, la collégialité et la structuration du lycée. Elles sont aussi le lieu d'une construction complémentaire



de la formation des élèves, à la fois en termes de réussite éducative et scolaire.

Bien sûr, de nombreux rapports<sup>[1]</sup>, la mise en place du Département recherche et développement en innovation et en éducation (DRDIE) et de la base Expéritèque, sans oublier l'article 34 de la loi d'orientation et de programmation sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005 enrichissent les réflexions, mais le statut d'« expérimentation de structure » n'est pas reconnu encore à ce jour.

La pratique de la pédagogie institutionnelle est une modalité de réponse aux formes de violence, à

**Construire par consensus, ou compromis, des décisions politiques, et à assurer une responsabilité collective.**

la mise en acte d'une démocratie ouverte et inclusive, à la construction de communs, où se nichent les tensions entre individu et collectif, etc. L'analyse institutionnelle, permanente, et des pratiques nous permettent de réorienter nos choix, tant individuellement que collectivement. La coopération, comme moyen de construction de savoirs et de projets collectifs avec des partenaires extérieurs, a aussi pour conséquence une mutation des métiers d'enseignant

et d'élève. Enfin, l'expérience auto-gestionnaire du travail d'une équipe pédagogique et éducative nous amène à construire par consensus, ou compromis, des décisions politiques, et à assurer une responsabilité collective, face aux injonctions paradoxales des textes et tutelles.

Souvent une question reste posée : « *En quoi est-ce encore de l'expérimentation ?* » Une expérimentation de structure se doit d'être permanente, car la possibilité d'agir sur le monde nécessite de la continuité, et quand bien même, au quotidien, on doit s'attacher à débattre, à exprimer démocratiquement des désaccords, on voit des élèves transmettre à un groupe l'état de ses recherches et de sa réflexion sur son parcours, etc.

À la différence de l'innovation, l'expérimentation concerne aussi la capacité de la communauté à agir sur l'ensemble de la structure, donc l'établissement. Ce projet, par la mise en pratique et la pédagogie institutionnelle, oblige à inventer de façon permanente des modes d'organisation, de gestion, et des situations d'apprentissage. Même s'il nous paraît difficile d'appliquer directement et entièrement une telle expérience pédagogique et politique, notre vocation consiste à être des inspirateurs pour d'autres équipes éducatives, créatrices d'alternatives scolaires au sein du système public de l'Éducation nationale. ■

**MIKAËL**

Membre de l'équipe éducative de sciences et de théâtre

[1] Tels que Le recours à l'expérimentation par les établissements autorisés par l'article L. 401-1 du code de l'éducation, n° 2013-057, juillet 2013, la synthèse des travaux du Cniré pour une école innovante 2014-2016.